



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN

« Savoir, Être et Agir »

**RÉMUNÉRATION DES SUPPLÉANCES OCCASIONNELLES
À COMPTER DE LA 141^E JOURNÉE (01 AVRIL 2009)
PERSONNEL ENSEIGNANT PRIMAIRE-SECONDAIRE**

MINUTES PAR JOUR	MONTANT	Le 4% sera versé à la fin de l'année scolaire 2008-2009
60 minutes par jour ou moins	36,47 \$	
Entre 61 et 150 minutes	91,18 \$	
Entre 151 et 210 minutes	127,65 \$	
Plus de 210 minutes	182,35 \$	

ÉDUCATION DES ADULTES

TAUX HORAIRE	141 ^e journée 2008-2009
HEURE	47,00 \$